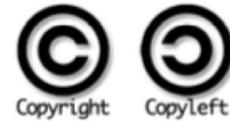


**CONNAISSANCE : Les droits d'auteurs**

Tout ce qui se trouve sur Internet a été déposé par quelqu'un, qui en est le **propriétaire**. Ce dernier peut autoriser ou non son utilisation selon deux principes qui régissent le **droit d'auteur** :

- Le copyright permet une utilisation payante ou autorisée
- Le copyleft est libre de droit



Il est donc indispensable de vérifier les droits lorsque l'on copie un document numérique (texte, image, photos, vidéo, musique, ...).

Entre ces positions extrêmes que représentent le Copyright et le Copyleft, et face au besoin des créateurs désireux de communiquer aux internautes ce qui est possible (ou non) de faire avec leur œuvre, un outil simple a été créé :

**le Creative Commons**

Licence Creative Commons	Bouton	Usage commercial permis?	Nouvelle version permise?
Attribution			
Partage à l'identique de la licence originale (Share Alike)			 Mais sous licence originale
Aucune d'œuvre dérivée (No Derivatives)			
Non-commerciale (Non-Commercial)			 La nouvelle œuvre et ses versions subséquentes devront être non-commerciale
Non-commerciale (Non-Commercial) + Partage à l'identique (Share alike)			 La nouvelle œuvre et ses versions subséquentes devront aussi être non-commerciale
Non-commerciale (Non-Commercial) + Pas d'œuvre dérivée (No Derivatives)			

Pour plus d'information : <https://framablog.org/2008/03/11/education-b2i-creative-commons/>



- En cas de reprise d'un contenu, il est essentiel de **vérifier les termes exacts de la licence** accordée par l'auteur de l'œuvre.
- Le recours à des licences connues et très répandues comme les Creative Commons évite la répétition de cette lecture parfois complexe et fastidieuse.
- Lorsque l'auteur n'a pas exprimé la façon dont il souhaitait être cité, il est recommandé de **citer son nom**, et éventuellement **la source de l'œuvre** (nom du site, URL), et lorsque le nom n'est pas communiqué, d'indiquer au moins la source.

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/contenus-ouverts-ou-libres.html>

**CONNAISSANCE : La recherche d'information**

Il est possible de trouver beaucoup d'informations sur les différents sites constituant l'Internet. Des milliers de sites, des millions d'informations, Internet serait une illusion s'il n'existait le moyen de retrouver une aiguille dans une botte de Web. Des outils de recherche ont été conçus à cet effet.



**Les moteurs de recherche**

L'outil le plus utilisé est le **moteur de recherche**. Il en existe plusieurs [1]. Ils sont alimentés par des robots qui enregistrent nuit et jour le Web.



Quelque soit le moteur de recherche utilisé, le principe d'utilisation reste le même : Il suffit de saisir à l'endroit prévu à cet effet [2] les mots les plus significatifs concernant le sujet recherché : on les appelle les **mots-clés**.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement des moteurs de recherche, va sur <http://youtu.be/BNHR6IQJGZs>

Pour affiner la recherche, il est aussi possible d'utiliser des **opérateurs logiques** [3].



- tous les mots suivants : Saisissez les mots importants : terrier tricolore
- ce mot ou cette expression exact(e) : Ajoutez des guillemets autour des mots exacts : "terrier"
- l'un des mots suivants : Saisissez OR entre tous les mots à inclure : miniature OR standard
- aucun des mots suivants : Placez un signe - (moins) devant les mots à exclure : -rongeur, -"Jack Russell"

**Méthode de recherche**



1. CERNER le contexte du travail et du sujet
2. IDENTIFIER des connaissances, du vocabulaire
3. COLLECTER des informations
4. ANALYSER les documents et les sources
5. EXPLOITER l'information
6. CITER vos sources

source : <https://fenetresur.wordpress.com/2014/10/19/infographie-les-etapes-de-la-recherche-dinformation/>

**LES 6 ETAPES DE LA RECHERCHE D'INFORMATION**

**CERNER** LE CONTEXTE DE VOTRE TRAVAIL / LE CONTEXTE DE VOTRE SUJET

- De combien de temps disposez-vous ?
- Qui compose votre groupe ?
- Quel type de production est attendu ?

**IDENTIFIER** DES CONNAISSANCES PRÉALABLES DU VOCABULAIRE DE BASE

- documents, cours, livres, encyclopédies, manuels
- TERMES TECHNIQUES, SYNONYMES, AUTRES, CONCEPTS

**COLLECTER** DES INFORMATIONS

- CATALOGUE en CDI, livres, journaux, magazines, sites web
- WEB INTERNET: Aide en contexte, Mots d'actualité, Rép. d'actualités, Rép. d'actualités, Rép. d'actualités, Rép. d'actualités
- texte, son, image, vidéo, données

**ANALYSER** VOS DOCUMENTS / VOS SOURCES

- articles, livres, web
- PERTINENCE DES DOCUMENTS, FIABILITÉ DES SOURCES
- ADAPTÉS À VOTRE NIVEAU SCOLAIRE

**EXPLOITER** L'INFORMATION

- CIBLER: L'introduction, Les titres et les sous-titres, Les légendes des schémas, La conclusion
- PRENDRE DES NOTES: Relève les passages pertinents, Synthétise les idées principales, Annoter de réflexions personnelles
- ORGANISER: Comparer les documents, Les classer par thème, Établir les liens, Mettre en forme la production

**CITER** VOS SOURCES

- Utilisez-vous vos propres mots ?
- Utilisez-vous des guillemets ?
- Vous citez-vous ?
- Vous ajoutez une bibliographie

**CONNAISSANCE : La recherche d'information****Une démarche raisonnée**

Les informations publiées sur Internet ne sont pas toutes fiables car chacun est libre d'ajouter des contenus à des sites (notamment sur les sites personnels, forums, blogs, ...).

Pour évaluer la fiabilité d'un site, pose-toi 6 questions :

1. Qui est l'éditeur ? *Est-ce une encyclopédie, un journal, une revue ?*
2. Qui est l'auteur ? *Le site propose-t-il son nom et/ou son adresse mail ?*
3. La ressource est-elle neutre ? *Est-ce que je trouve des faits et des explications ou l'opinion de l'auteur ?*
4. La ressource est-elle détaillée ? *Est-ce que des statistiques, des références, ... sont données ?*
5. La ressource est-elle fiable ? *Est-ce que je peux trouver la même information sur un autre site ?*
6. La ressource est-elle à jour ? *À quelle date l'information a été écrite ? Le lien est-il toujours actif ?*



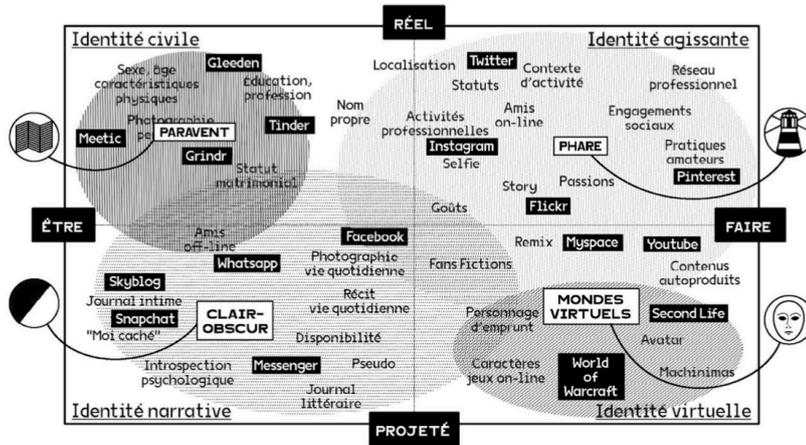
Source : <https://fr.brainpop.com/technoingenierie/technologie/informationetdelacomunication/ressourcesenligne/>

**Identité Numérique**

L'**identité numérique** est l'ensemble des informations que l'on peut trouver sur le Web (et notamment les réseaux sociaux) à propos d'une personne.

Cette identité peut être construite selon les choix de l'utilisateur ou subie par les publications d'autres internautes. Selon le type de réseau social utilisé, le type d'identité numérique véhiculée sera différente. (cf document ci-contre)

Cette identité a une influence sur la **e-réputation** : façon dont les internautes perçoivent une personne via les informations numériques visibles.



Source : Culture Numérique - Dominique Cardon

**e-réputation**

Formidable outil de communication, Internet peut s'avérer être un instrument à double tranchant où les expressions légitimes côtoient les déclarations abusives.



La **e-réputation** peut être protégée par :

- l'utilisateur : différents paramétrages de ses comptes et la sécurité de son authentification.
- la CNIL qui assure la protection des données personnelles.
- la justice : droit de réponse, assignation en référé, ...

## Cyberviolence

Le **cyber-harcèlement** (ou la **cyberviolence**) est défini comme « *un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule* ».

Le cyber-harcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies etc.

Il peut prendre **plusieurs formes** telles que :

- les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne
- la propagation de rumeurs
- le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale
- la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'autrui
- la publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture
- le sexting (c'est la contraction de « sex » et « texting ». On peut le définir comme « Des images produites par les jeunes (17 ans et moins) qui représentent d'autres jeunes et qui pourraient être utilisées dans le cadre de la pornographie infantile »

La cyberviolence et le cyber-harcèlement ont des conséquences graves sur le bien-être et la santé mentale des victimes mais aussi des agresseurs et des témoins.

Alors, **#NonAuHarcèlement** !



Source : [www.nonauharcèlement.education.gouv.fr](http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr)



La loi française punit les coupables de cyberviolence (*code pénal, article 222-33-2-2*).

Depuis 2016, le revenge porn est reconnu comme un délit.

Extrait de l'article 222-33-2-2 du code pénal :

« *Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.* »